

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT MIXTE D'EXECUTION DU CONTRAT DE RIVIERES DES USSES

Séance du 11 avril 2019

Délibération N°2019-04-02

PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE
Bureau de l'Organisation Administrative

23 AVR. 2019

Nombre de délégués :	L'an deux mille dix-neuf Le onze avril à dix-huit heures trente minutes	ARRIVÉE
En exercice : 16 Délégués présents : 9 Suppléants : 1 Pouvoirs : 2 Titulaires excusés : 3 Titulaires absents : 4	Le Comité Syndical du S.M.E.C.R.U dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil municipal de Sallenôves sous la présidence de Monsieur Christian BUNZ	
	Date de convocation et d'affichage : 4 avril 2019.	
DELEGUES PRESENTS : Délégués titulaires : Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Monsieur Patrick BLONDET, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Louis CHAUMONTET, Monsieur François RICHER, Monsieur Bernard REVILLON, Monsieur Jean-Louis VUICHARD. Délégués suppléants : ▪ <i>Avec voix</i> : Monsieur Guy PONTAROLLO. DELEGUES EXCUSES : Monsieur Aurélien GLANDUT (suppléant présent Monsieur Guy PONTAROLLO), Monsieur Sylvain BLONDON (pouvoir à Monsieur François RICHER), Monsieur Frank GIBONI (pouvoir à Monsieur Christian BUNZ) DELEGUES ABSENTS : Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Jean DOUE, Monsieur Michel DE REYDET, Monsieur Jacky DURET.		

OBJET : EVOLUTION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE PERMANENTE SUITE A UNE DEMISSION.

VU l'article 22 du Code des Marchés Publics portant composition et modalités d'élection de la Commission d'Appel d'Offres permanente,

VU, le courrier de Mme Nadine ESCOLA en date du 6 décembre 2018 portant démission relative aux mandats de Vice-Présidente et de conseillère syndicale du SMECRU,

VU, le courrier du Bureau des Contrôles de Légalité et Budgétaire de la Préfecture de Haute-Savoie en date du 20 décembre 2018, acceptant à Mme Nadine ESCOLA la démission relative aux mandats de Vice-Présidente et de conseillère syndicale du SMECRU,

VU, la délibération CC 14/2019 du 19 février 2019 et reçu en préfecture le 21 février 2019, de la Communauté de Communes Usse et Rhône portant remplacement d'un délégué au SMECRU et nommant M Bernard REVILLON en remplacement de Mme Nadine ESCOLA,

VU, la délibération 2019-04-01 en date du 11 avril 2019 du SMECRU portant élection d'un Vice-Président du SMECRU suite à une démission,

Le Président rappelle que la Commission est composée de 5 membres élus et de 5 membres suppléants élus par le Comité Syndical en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste.

Compte tenu du fait que Mme Nadine ESCOLA était respectivement membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) permanente, il convient à présent d'élire un nouveau membre titulaire pour la CAO permanente.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T H A U T E - S A V O I E

Par délibération n°2017-06-02 du 22 juin 2017, l'assemblée délibérante avait procédé aux votes pour la constitution de la CAO permanente. Avaient été désignés en tant que membres titulaires et membres suppléants, les élus suivants :

Pour les membres titulaires :	Pour les membres suppléants :
<ul style="list-style-type: none">• M. Jean-Yves MÂCHARD• M. François RICHER• M. Patrick BLONDET• Mme Nadine ESCOLA• M. Aurélien GLANDUT	<ul style="list-style-type: none">• M. Jean DOUE• M. Michel DE REYDET• M. Sylvain BLONDON• M. Jean-Louis VIDAL• M. Louis CHAUMONTET

Au regard de la démission de **Madame Nadine ESCOLA**, l'assemblée propose que :

- **Monsieur Jean-Louis VIDAL** prennent la place de Madame Nadine ESCOLA en tant que membre titulaire de la CAO,
- **Monsieur Bernard REVILLON** prennent la place initiale de Monsieur Jean-Louis VIDAL en tant que membre suppléant.

Le Comité Syndical, après avoir débattu et délibère à l'unanimité :

L'évolution de la composition de la Commission d'Appel d'Offre permanente comme suit :

Pour les membres titulaires :

1. M. Jean-Yves MÂCHARD
2. M. François RICHER
3. M. Patrick BLONDET
4. **M. Jean-Louis VIDAL**
5. M. Aurélien GLANDUT

Pour les membres suppléants :

1. 1-M. Jean DOUE
2. 2-M. Michel DE REYDET
3. 3-M. Sylvain BLONDON
4. **4-M. Bernard REVILLON**
5. 5-M. Louis CHAUMONTET



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa réception en
Sous-Préfecture de St. Julien en
Genevois
le _____
Et de sa publication le _____

Pour extrait conforme
Le Président,
Christian BUNZ